

Le SNAPATSI
à 10 ans



Le SNAPATSI créé fin 2000 n'a eu de cesse de progresser au cours de cette décennie pour être aujourd'hui la 2ème force syndicale grâce à son innovation, son état d'esprit constructif et sa force de proposition.

En 2010, le SNAPATSI est présent dans toutes les instances paritaires : CAP Nationales, locales et régionales - CTP Ministériel, CTP Central Police - CTP Central INPS - CHS Central Police - CHS Spécial CRS ainsi les intérêts individuels et collectifs de ses adhérents sont défendus à tous les niveaux du Ministère de l'Intérieur.

En 2010, le SNAPATSI a été élu au bureau des Fonctions Publiques/CGC et par conséquent pourra négocier avec la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) sur les grands dossiers qui touchent à la carrière, l'indemnitaire, le financier ... des fonctionnaires.

A l'occasion de ses 10 ans, le SNAPATSI tient à remercier ses fidèles adhérents 2010 de leur confiance en leur faisant bénéficier de -5 € de réduction sur leur cotisation 2011 renouvelée avant le 31 mars.

Pour commencer cette nouvelle décennie, le SNAPATSI innove encore !

**NOUVEAU
Bulletin d'adhésion**

**NOUVELLE
Carte d'adhérent**

Tout adhérent 2011 au SNAPATSI devra compléter toutes les rubriques du nouveau bulletin d'adhésion 2011 et recevra en retour sa nouvelle carte d'adhérent SNAPATSI.

**Vous êtes adhérent
au SNAPATSI
en 2010**



**Vous renouvelez
votre adhésion**

avant le 31 mars 2011

=
=
**- 5 €
sur Votre cotisation
2011**

*EXEMPLE : vous êtes adjoint administratif de 1ère classe
ou adjoint technique de 1ère classe*

-> Avant le 31/03/2011 vous renouvelez votre adhésion

*Vous réglez (51€ - 5€) = **46 €** (au lieu de 49€ en 2010)*

-> Après le 31/03/2011 vous renouvelez votre adhésion

*Vous réglez **51 €** (au lieu de 49€ en 2010)*

LE ++

**et si vous PARRAINEZ
1 nouvel Adhérent
au SNAPATSI
au cours de l'année 2011**

**- 5 € (1)
sur Votre cotisation
2012**

**Vous adhérez
pour la
1ère fois
au SNAPATSI
en 2011**

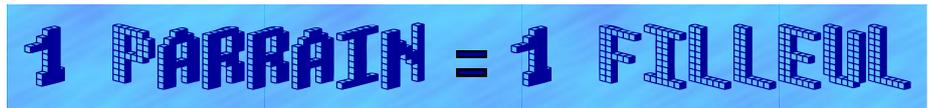
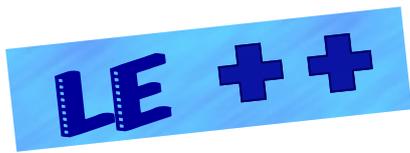


**En 2012,
vous
bénéficierez de
- 5 €
sur
Votre cotisation**

RAPPEL

*La cotisation syndicale est
déductible de vos impôts à
hauteur de 66 % sur justificatif
fourni par nos soins.*

**(1) 1 parrain = 1 filleul
non cumulable**



Je parraine un collègue et je vous communique ses coordonnées.
J'ai bien noté que si mon collègue adhère pour la 1ère fois au SNAPATSI nous bénéficierons tous les deux de 5€ de réduction en 2012.

Mes coordonnées

Nom :

Prénom :

Affectation :

Numéro d'adhérent :

Adresse mail :

Coordonnées de mon filleul

Nom :

Prénom :

Grade :

Affectation :

Adresse mail :